École municipale de musique

Directrice : Christine PINON

INSCRIPTIONS / RÉINSCRIPTIONS 2025-2026

Inscriptions

Les élèves ou leur représentant légal doivent obligatoirement remplir, chaque année scolaire, un dossier d'inscription à l'école municipale de musique.

TARIFS CHORALE ENFANTS

- **GRATUIT** si l'enfants est déjà inscrit à l'école de musique dans une autre activité
- **TARIF "ÉVEIL MUSICAL"** si l'enfant n'est pas encore inscrit à l'École Municipale de Musique.

LES COURS

L'éveil musical

accueille les plus jeunes enfants, âgés de 3 à 6 ans. Durant un cours collectif de ¾ d'heure, ils découvrent la musique et les instruments de façon ludique : écoute de mélodies, de sons et de rythmes de manière dynamique, sous forme de jeux.

La formation instrumentale

est ouverte aux adultes et enfants à partir de 7 ans. Les professeurs lors de cours individuels d'1/2 heure apprennent aux élèves la pratique des instruments suivants : accordéon, batterie, clarinette, contrebasse, flûte traversière, guitare classique, guitare électrique, guitare folk, harpe, piano, saxophone, trompette, violon et violoncelle.

La formation musicale (solfège)

est obligatoire pour les enfants et les jeunes de moins de 15 ans, en cycle 1, mais elle est ouverte également aux plus de 16 ans et aux adultes car pour pouvoir jouer d'un instrument il est indispensable de savoir lire la musique ! Les cours collectifs ont une durée d'une heure, les enfants sont regroupés en fonction de leur niveau, il existe un cours réservé aux adultes.

LES ENSEMBLES

Les élèves disposant d'un certain niveau de pratique instrumentale peuvent rejoindre les ensembles instrumentaux

afin de développer leur technique et d'apprendre à jouer en groupe. Cette pratique est gratuite.

- L'atelier "Musiques Actuelles"
- L'atelier "Musiques Actuelles Junior"
- L'atelier d'improvisation
- L'ensemble "Appassionato"

TARIFS 2025-2026

Les tarifs sont votés chaque année par le Conseil Municipal. La facturation est faite à chaque trimestre échu.

Participations familiales par trimestre :

	TARIF LIANCOURTOIS	TARIF EXTERIEURS
Cours de formation musicale	52,22 €	83,56 €
Cours de formation instrumentale 1er cycle (30 minutes)	59,77 €	95,64 €
Cours de formation instrumentale 2ème cycle (45 minutes)	89,66 €	143,45 €
Location d'instrument	25 €	25 €
Eveil musical / Chorale	52,22 €	83,56 €

La formation instrumentale sera obligatoirement accompagnée de la formation musicale pour les élèves des écoles primaires et les collégiens. Aussi, pour ces mineurs, il sera appliqué une réduction de 10 % sur le tarif total.

Il est proposé d'appliquer le tarif "personnes domiciliées à LIANCOURT" aux membres de la batterie-fanfare "La Musicale de MONCHY-LAIGNEVILLE" fréquentant les activités de l'école municipale de musique ainsi qu'aux agents communaux, leurs conjoints et leurs enfants non domiciliés à LIANCOURT.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 12 juillet 2023, les personnes domiciliées à LIANCOURT bénéficient d'un tarif dégressif établi sur la base des ressources familiales soit :

- paiement à 75 % du tarif pour les familles dont les ressources sont comprises entre 600 et 799 €

- paiement à 50 % du tarif pour les familles dont les ressources sont comprises entre 400 et 599 €

- paiement à 25 % du tarif pour les familles dont les ressources sont inférieures à 399 €

CONTACT

École municipale de musique - Centre culturel Alexandre Urbain

5 avenue du Général Leclerc - 60140 LIANCOURT

03 44 32 38 20

À TÉLÉCHARGER : règlement intérieur - résultats d'examens
Fichier
Résultats d'examens 2025 - École de Musique Municipale (.pdf - 97.75 Ko)
Fichier
Résultats d'examens 2024 - École de Musique Municipale (.pdf - 87.31 Ko)
Fichier
Règlement intérieur - Ecole municipale de musique (.pdf - 337.33 Ko)